

Vittel, le 09 MARS 2023

Pôle Vie Associative
Affaire suivie par
Tél : 03 29 08 04 38

**Mesdames et Messieurs
Les présidents d'associations
et Clubs sportifs vittellois**

Objet : informations – subventions de fonctionnement 2023 – associations et clubs sportifs

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Au titre de l'association que vous présidez, vous sollicitez régulièrement le soutien de la Ville de Vittel en vue de l'attribution d'une aide financière et/ou d'un accompagnement pour le fonctionnement et l'activité de votre association.

Soyez assuré(e) que, malgré des contraintes budgétaires renforcées, la Ville de Vittel s'efforcera de poursuivre en 2023, les concours qu'elle accorde de longue date au mouvement associatif vittellois œuvrant pour l'intérêt du plus grand nombre, sur le territoire de la commune.

Afin de vous permettre d'appréhender les nouvelles modalités d'instruction des demandes de subvention pour 2023, vous trouverez en pièce annexée, une notice d'information, qui précise notamment les critères d'octroi, quel que soit l'objet de l'aide sollicitée. Je vous invite à consulter cette brochure ainsi que le dossier unique qui sera à renseigner.

Par ailleurs, la ville de Vittel vous offre dès cette année dans un souci de simplification, la possibilité de compléter votre dossier via la plateforme de son site internet :

Lien : <https://www.ville-vittel.fr/fr/accompagnement-municipal-1.html>

L'instruction de votre dossier sera ensuite réalisée par la commission de la vie associative qui, après validation des élus référents, déclenchera une réponse officielle à votre sollicitation.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez être aidé(e), dans l'élaboration de votre dossier papier ou numérique, l'administration de la commission vie associative et la direction des sports se tiennent bien évidemment à votre entière disposition respectivement :

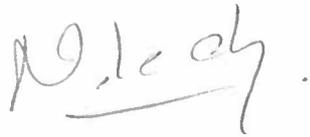
- à l'hôtel de ville, Place de la Marne – 88 800 VITTEL
 - contact : vie.associative@ville-vittel.fr / 03 29 08 04 38)
- au Centre Pierre de Coubertin, 361 Avenue du Haut de Fol - 88 800 VITTEL
 - contact : direction-sports@ville-vittel.fr / 03 29 08 05 40).

Nous voudrions appeler votre attention sur le fait que les subventions de fonctionnement seront votées globalement lors d'une séance du conseil municipal, exigeant ainsi le retour des dossiers réputés complets avant **le vendredi 14 avril 2023**.

Souhaitant d'ores et déjà plein succès à vos futures actions,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos considérations distinguées.

Nicole CHARRON



Adjointe déléguée
au Tourisme
& à la vie de Associative

Franck PERRY,



Maire de Vittel
Vice-Président
du Conseil Départemental
des Vosges

Alexandre CHOPINEZ



Adjoint délégué
à la vie sportive & projet
& Vittel Ambitions 2024